

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de Tracadie
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le mercredi 8 octobre 2025
19h30**

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Une citoyenne est présente.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Jean-Paul Loyer	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
	Philippe Albert	Directeur de l'ingénierie et de l'infrastructure

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le conseiller Geoffrey Saulnier déclare un conflit d'intérêts pour les points 5.6 « Caserne d'incendie Sud et centre récréatif » et 5.9 « Rue Gosselin ».

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Soumissions reçues – Déblaiement de la neige et déglçage.
 - 5.1 Secteur Nord,
 - 5.2 Secteur Centre, Sud-Est,
 - 5.3 Secteur Sud, Sud-Ouest,

- 5.4 Stationnements et propriétés municipales,
- 5.5 Stations de relèvement Nord et intersection du chemin Boishébert,
- 5.6 Caserne d'incendie Sud et centre récréatif,
- 5.7 Caserne d'incendie Nord,
- 5.8 Centre de Benoit,
- 5.9 Rue Gosselin.
- 6. Renouvellement de bail – 638274 NB Inc.
- 7. Levée de la réunion.

Résolution 2025-252

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5. SOUSSIONS REÇUES – DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE ET DÉGLAÇAGE

5.1 Secteur Nord.

Résolution 2025-253

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Yolán Thomas

QUE suite aux recommandations du Service de l'ingénierie et de l'infrastructure, le conseil municipal accepte la plus basse soumission reçue respectant les exigences demandées pour le contrat de déblaiement de la neige et déglacage Secteur Nord (TP202504-07) pour les saisons hivernales 2025-2026 à 2029-2030 soit celle de l'entreprise Atlantique Construction K.B Ltée au montant de 449 000 \$ plus TVH.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE les saisons hivernales 2028-2029 et 2029-2030 sont des années optionnelles.

ADOPTÉE

5.2 Secteur Centre, Sud-Est.

Résolution 2025-254

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Thérèse Brideau

QUE suite aux recommandations du Service de l'ingénierie et de l'infrastructure, le conseil municipal accepte la plus basse soumission reçue respectant les exigences demandées pour le contrat de déblaiement de la neige et déglacage Secteur Centre, Sud-Est (TP202504-08) pour les saisons hivernales 2025-2026 à 2029-2030 soit celle de l'entreprise Atlantique Construction K.B. Ltée au montant de 624 500 \$ plus TVH.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE les saisons hivernales 2028-2029 et 2029-2030 sont des années optionnelles.

ADOPTÉE

5.3 Secteur Sud, Sud-Ouest.

Résolution 2025-255

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Rita Benoit

QUE suite aux recommandations du Service de l'ingénierie et de l'infrastructure, le conseil municipal accepte la plus basse soumission reçue respectant les exigences demandées pour le contrat de déblaiement de la neige et déglçage Secteur Sud, Sud-Ouest (TP202504-09) pour les saisons hivernales 2025-2026 à 2029-2030 soit celle de l'entreprise Boudreau L & S Excavation Ltée au montant de 365 000 \$ plus TVH.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE les saisons hivernales 2028-2029 et 2029-2030 sont des années optionnelles.

ADOPTÉE

5.4 Stationnements et propriétés municipales.

Résolution 2025-256

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Guy Basque

QUE suite aux recommandations du Service de l'ingénierie et de l'infrastructure, le conseil municipal accepte la plus basse soumission reçue respectant les exigences demandées pour le contrat de déblaiement de la neige et déglçage Stationnements et propriétés municipales (TP202504-10) pour les saisons hivernales 2025-2026 à 2029-2030 soit celle de l'entreprise Boudreau L & S Excavation Ltée au montant de 145 000 \$ plus TVH.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE les saisons hivernales 2028-2029 et 2029-2030 sont des années optionnelles.

ADOPTÉE

5.5 Stations de relèvement Nord et intersection du chemin Boishébert.

Résolution 2025-257

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Joanne Doiron

QUE suite aux recommandations du Service de l'ingénierie et de l'infrastructure, le conseil municipal accepte la plus basse soumission reçue respectant les exigences demandées pour le contrat de déblaiement de la neige et déglçage Stations de relèvement Nord et intersection du chemin Boishébert (TP202504-11) pour les saisons hivernales 2025-2026 à 2029-2030 soit celle de l'entreprise Kamak Transport Inc au montant de 35 000 \$ plus TVH.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE les saisons hivernales 2028-2029 et 2029-2030 sont des années optionnelles.

ADOPTÉE

5.6 Caserne d'incendie Sud et centre récréatif.

Le conseiller Geoffrey Saulnier ayant déclaré un conflit d'intérêts sort de la salle du conseil municipal pour la durée du débat et du vote.

Résolution 2025-258

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Joanne Doiron

QUE suite aux recommandations du Service de l'ingénierie et de l'infrastructure, le conseil municipal accepte la plus basse soumission reçue respectant les exigences demandées pour le contrat de déblaiement de la neige et déglçage Caserne d'incendie secteur Sud, Rivière-du-Portage & Centre de Rivière-du-Portage et Tracadie-Beach (TP202504-12) pour les saisons hivernales 2025-2026 à 2029-2030 soit celle de l'entreprise 685704 NB Inc au montant de 36 800 \$ plus TVH.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE les saisons hivernales 2028-2029 et 2029-2030 sont des années optionnelles.

ADOPTÉE

Le conseiller Geoffrey Saulnier reprend son siège.

5.7 Caserne d'incendie Nord.

Résolution 2025-259

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE suite aux recommandations du Service de l'ingénierie et de l'infrastructure, le conseil municipal accepte la plus basse soumission reçue respectant les exigences demandées pour le contrat de déblaiement de la neige et déglçage Caserne d'incendie secteur nord, Six Roads (TP202504-13) pour les saisons hivernales 2025-2026 à 2029-2030 soit celle de l'entreprise Kamak Transport Inc au montant de 49 500 \$ plus TVH.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE les saisons hivernales 2028-2029 et 2029-2030 sont des années optionnelles.

ADOPTÉE

5.8 Centre de Benoit.

Résolution 2025-260

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Rita Benoit

QUE suite aux recommandations du Service de l'ingénierie et de l'infrastructure, le conseil municipal accepte la plus basse soumission reçue respectant les exigences demandées pour le contrat de déblaiement de la neige et déglçage Centre de Benoit (TP202504-14) pour les saisons hivernales 2025-2026 à 2029-2030 soit celle de l'entreprise Boudreau L & S Excavation Ltée au montant de 19 000 \$ plus TVH.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE les saisons hivernales 2028-2029 et 2029-2030 sont des années optionnelles.

ADOPTÉE

5.9 Rue Gosselin.

Le conseiller Geoffrey Saulnier ayant déclaré un conflit d'intérêts sort de la salle du conseil municipal pour la durée du débat et du vote.

Résolution 2025-261

Proposé par Joanne Doiron

Appuyé par Guy Basque

QUE suite aux recommandations du Service de l'ingénierie et de l'infrastructure, le conseil municipal accepte la plus basse soumission reçue respectant les exigences demandées pour le contrat de déblaiement de la

neige et déglçage Rue Gosselin, Leech (TP202504-15) pour les saisons hivernales 2025-2026 à 2029-2030 soit celle de l'entreprise Ferme Beattie Ltée au montant de 38 316 \$ plus TVH.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE les saisons hivernales 2028-2029 et 2029-2030 sont des années optionnelles.

Le conseiller Geoffrey Saulnier reprend son siège.

ADOPTÉE

6. RENOUVELLEMENT DE BAIL – 638274 NB INC

Résolution 2025-262

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE le conseil municipal accepte le renouvellement du bail avec l'entreprise 638274 NB Inc pour la location du bâtiment municipal situé au 3341, rue de la Chapelle du 1er juin 2025 au 31 octobre 2025 avec des frais mensuels de 728 \$ plus TVH par mois de juin 2025 à septembre 2025 et de 75 \$ plus TVH pour le mois d'octobre 2025.

ADOPTÉE

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Yolán Thomas propose que la réunion soit levée à 18h44 approximativement.

Denis Losier, Maire

Joey Thibodeau, Greffier municipal